

Un projet peu connu de François Devosge pour la décoration intérieure de Saint-Bénigne de Dijon

Matthieu GILLES et Jean-Pierre ROZE

La collection de dessins de Devosge conservée au Musée des Beaux-Arts de Dijon comprend un très beau projet de François Devosge qui n'a pas jusqu'ici retenu l'attention qu'il mérite assurément, tant par ses qualités esthétiques que pour les questions qu'il pose à l'historien. Ce dessin (1) est intitulé : *Coupe et profil du projet de décoration de l'église de St Bénigne sur sa longueur* (fig. 1). Nous chercherons dans un premier temps à préciser le cadre historique dans lequel se situe cette œuvre originale, avant d'analyser son style et son iconographie.

La suppression des anciennes paroisses de Dijon et l'érection de l'ancienne abbatiale Saint-Bénigne en cathédrale

Dans sa séance du 2 février 1791, le District délibère sur une nouvelle circonscription des paroisses de Dijon, au vu d'un rapport de MM. Leroux et Vaillant d'où il résulte que la cathédrale demeure fixée à Saint-Michel, la maison épiscopale à l'ancien évêché, le séminaire aux Minimes et qu'elle aura pour succursale l'église des Cordeliers, que la seconde paroisse demeure fixée à Notre-Dame qui aura pour succursale Saint-Nicolas, que la troisième paroisse sera établie à Saint-Jean et aura pour succursale l'église des Carmes, que Saint-Bénigne

et la Sainte-Chapelle doivent être conservées pour y déposer les monuments qui se trouvent dans les églises qui pourraient être successivement supprimées. Ce rapport ajoutait d'autres considérations intéressantes : « L'église qui nous a paru la plus propre à former une cathédrale eu égard à sa belle construction, à sa situation dans une place vaste, presqu'au centre de la ville, à portée de l'hôtel commun et des autres centres administratifs [...] Est celle qui est sous le vocable de St-Michel.... ». Quant à Saint-Bénigne « on pourroit la laisser desservir par MM les cydevant Bénédictins au nombre désigné par la loi. S'ils refusent de rester, on pourroit par la suite y transporter la paroisse St-Jean, ou bien en faire un lieu de réserve, ou l'on réuniroit tous les monuments de sculpture représentant des saints, des tombeaux, etc., etc. qui se trouvent en assez grande quantité dans les monuments qui seront supprimés [...]. La seconde église qui doit être conservée, c'est la Sainte-Chapelle.

Fig. 1 • François Devosge, *Projet de décoration de l'église de Saint-Bénigne*, 1792 ; plume et encre noire, lavis gris, rose et bleu ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, 1850, inv. SN



Ce seroit barbarie de la détruire. On pourroit en faire le même usage que nous proposons pour St-Bénigne si celle-ci devenoit une paroisse » (2). Le District entérine ce découpage proposé par la municipalité et note qu'il convient de délibérer sur « la disposition de l'église St-Bénigne et sur la Ste-Chapelle » (3). Volfius est installé le 22 mars 1791 à Saint-Etienne (4).

Des rapporteurs sollicités par le Directoire du Département confirment cette vision des choses le 5 avril : « Ils ont reconnu en premier lieu que toutes les convenances concourraient à fixer la paroisse épiscopale dans l'église de la paroisse St-Etienne-St-Médard qui servait en même temps de cathédrale soit parce que cette église est la plus centrale [...], soit parce qu'elle a déjà toutes les dispositions intérieures propres au service d'une paroisse épiscopale, disposition qu'on ne pourroit faire dans l'une des autres églises sans des dépenses considérables, soit enfin parce que l'ancienne maison épiscopale attenant à cette église présente aussi sans nouvelle dépenses l'habitation la plus convenable pour M. l'évêque ». Ils notent plus loin l'intérêt de « l'étendue et l'architecture intérieure de l'église St-Bénigne qui en sollicite la conservation » cependant après seulement que sa solidité aura été constatée (5).

La question est finalement tranchée au sommet de l'Etat. La *Loi relative à la circonscription des paroisses de Dijon donnée à Paris le 15 mai 1791* promulgue le Décret de l'Assemblée nationale en date du 4 mai 1791.

« Art 1^{er} les sept paroisses sont réduites à quatre...»

Art 2 les paroisses conservées sont : 1^o La paroisse cathédrale qui sera établie dans l'église Saint-Etienne. 2^o La seconde paroisse sera établie dans l'église Saint-Bénigne. 3^o La troisième paroisse sera établie dans l'église Saint-Michel. 4^o La quatrième paroisse sera établie dans l'église de Notre-Dame... ».

L'Assemblée nationale ayant décrété que l'église Saint-Bénigne serait paroissiale, le Directoire de District, réuni le 13 mai, « considérant [...] que les travaux à entreprendre paraissent devoir consister en la démolition de la crypte qui masque le jour du bâtiment neuf et entretient dans l'église une insalubrité funeste, dans celle de la sacristie et d'un vieux magasin situé au nord qui empêche la circulation de l'air. Considérant que le jubé doit être également détruit et le pavé relevé au niveau de la rue ; qu'il seroit à propos d'y placer un autre autel, des stalles et des boiseries, enfin tout ce qui peut contribuer à une décoration simple et décence... », est d'avis qu'il faut nommer un homme de l'art pour établir des devis et rechercher les pièces de mobilier qui pourraient être réemployées (6).

Pendant l'été, la localisation de la cathédrale reste en suspens, on signale le 6 août une pétition de différents citoyens tendant à faire ériger Saint-Bénigne en cathédrale (7). Le Directoire du District charge, par arrêté daté du 9 août 1791, François Guillemot, ingénieur du département de dresser un état des réparations à faire à l'église précisant à l'appui d'un plan : « 2^o : Qu'il examinera le bâtiment des bénédictins [...] ainsi que les réparations à faire pour le clore et le rendre habitable et l'approprier à un séminaire. 3^o Qu'il examinera les réparations à faire à l'église de St-Bénigne pour la rendre paroissiale et, séparément celles qu'elle exigeroit pour la rendre cathédrale. 4^o qu'il estimera également l'église St-Médard, l'évêché actuel avec dépendances ainsi que le couvent des anciens Minimes. 5^o Qu'il fera le devis estimatif des dépenses à faire à l'église St-Michel dans l'hypothèse où on y logeroit la cathédrale ». Il reçoit les plans de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne et le rapport d'Antoine (8).

Un placard de l'arrêté du Directoire du Département daté du 1er septembre donne les règles d'application des nouvelles dispositions : «... MM. les curés demeurant invités en conséquence à pourvoir à ce que les offices paroissiaux se fassent dans les nouvelles paroisses de la cathédrale, Saint-Michel, & Notre-Dame [...] Les offices paroissiaux cesseront pareillement d'avoir lieu & les fonctions curiales d'être exercées dans les églises de Saint-Jean et de Saint-Philibert aussitôt que les réparations indispensables pour apprivoiser l'église St-Bénigne au service de paroisse seront achevées auquel effet le Directoire du district demeure chargé de remettre sans retard les devis desdites réparations & son avis au Directoire du département pour être arrêtées & de suite mises en délivrance... » (9). L'ex curé de Saint-Jean, Gellet, inonde alors les diverses administrations de protestations n'hésitant pas à écrire au ministre de l'Intérieur. Ne pouvant plus célébrer à Saint-Jean, son service paroissial devrait se dérouler dans l'ex abbatiale. Il voudrait voir enfin l'édifice disponible pour le culte et nous renseigne sur les projets de transformation des lieux « Peut-on laisser subsister le plan ridicule de supprimer [le chœur] dans une église aussi belle [...]. Doit-on détruire un chœur et en ôter les stalles qui le décorent et en font la majesté pour les transporter avec frais et les cacher derrière l'autel [pourquoi transporter ce dernier] jusqu'au milieu de l'église pour ainsi dire et se jeter dans des dépenses et un retard considérables.... ». (10)

De son côté, Volfius écrit au Président du Directoire du Département, le 6 novembre 1791, donnant son avis sur les paroisses nouvelles. Il reste profondément hostile au projet d'établir sa cathédrale à Saint-Bénigne. Il écrit encore au Procureur général, le 23 novembre 1791, qu'il souhaite que l'on fixe enfin définitivement les circonscriptions des paroisses. Il a établi partout de bons prêtres venant souvent de l'extérieur et pourrait encore en attirer d'autres si la situation se stabilisait. Il dispose de trente séminaristes ce dont peu de diocèses peuvent se vanter (11). Le ministre de l'Intérieur semble avoir tranché : il écrit ainsi à l'administration dijonnaise le 24 décembre 1791, s'étonnant que la loi ne soit pas appliquée. « ... c'est le 15 8bre qu vous avez arrêté que les plans et devis des réparations à faire à l'église de St-Bénigne seroient renvoyés à l'ingénieur, il devoit incessamment le rapporter et rien ne devoit s'opposer à la délivrance et à l'exécution des ouvrages. Maintenant [...], vous observez que tous les citoyens de Dijon désirent que l'église de St-Bénigne devienne le siège de la cathédrale [...]. Déjà, il auroit du être procédé aux réparations à faire à l'église de St-Bénigne [...] et cependant elles ne sont ni arrêtées ni adjugées. D'ailleurs, je vois par le détail que vous faites qu'elles sont toutes ou presque relatives au chœur de l'église. Or rien n'empêche que le service divin se fasse dans l'église pendant que l'on travaillera au chœur... » (12).

Les transformations envisagées

Le 23 janvier 1792, « Antoine Hernoux et François Muzard, commissaires nommés par l'administration pour, conjointement avec M. L'évêque, examiner les réparations à faire à l'église St-Bénigne pour la rendre convenable à la nouvelle destination ont rapporté [au Département] qu'il falloit dispercer le chœur d'une manière différente, détruire le jubé, placer l'autel en avant et les stalles derrière et rehausser le pavé de cette partie de l'église au-dessus du niveau de la nef et que l'autel, les stalles et pavement de la ci-devant Ste-Chapelle pourroient être employés à cet objet... ».

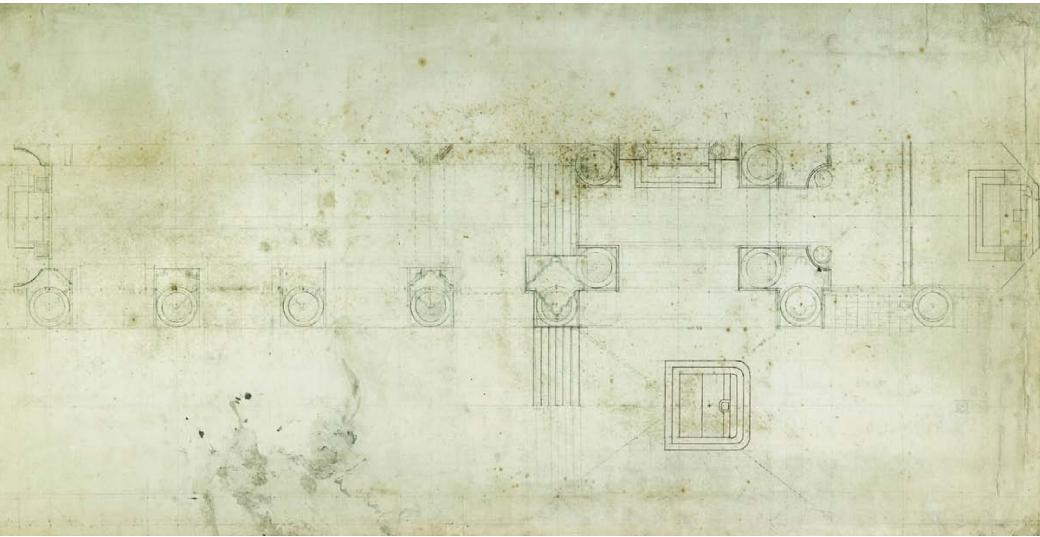


Fig. 2 • François Devosge,
Plan du projet de réaménagement de Saint-Bénigne ; plume et encre noire, graphite, au verso du montage des Députés de Spire apportant les clés de cette ville au Grand Condé dans son camp devant Philippsbourg ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, 1850, inv. GF 3-1 / 1-19

Le Département, « considérant [...] qu'il est convenable pour éviter les frais qu'occasionneroit cette nouvelle destination de prendre dans la cldvt Ste-Chapelle les stalles, pavement, autel que la suppression de cette église rendoit inutiles [...] », arrête que M. Guillemot, ... demeure invité de faire les devis et détail estimatif des dépenses qu'occasionnerait :

1° L'exhaussement du pavé du chœur de St Bénigne, la démolition du jubé, les placements des stalles de la Ste-Chapelle, de l'autel, du pavement, et des autres objets qui pourroient convenir pour la décoration de St-Bénigne.

5° qu'il dressera un devis estimatif des boiseries nationales placées aux Chartreux, à l'exception cependant de la chaire du célébrant et de la statue de St Jean qui demeurent réservées pour la décoration de St Bénigne ». Il demande enfin à Guillemot d'établir des devis séparés (13).

La mise en délivrance des travaux de réparations, reconstruction et démolition à faire dans l'église Saint-Bénigne a lieu le 11 février 1792 (14).

C'est à cette époque et dans le cadre déjà bien arrêté de travaux adjugés, que semble se situer assez paradoxalement la genèse d'un dessin qui ne paraît tenir aucun compte des réalisés. Une réflexion menée par les « artistes » dijonnais : Devosge, Pasteur, Antoine, Claude-François Attiret propose aux autorités en mars 1792 une : « Dissertation très importantes des artistes du lieu concernant spécialement les principaux objets des décorations nécessaires et dont est susceptible la future et principale église de paroisse » [... Saint-Bénigne]. Les artistes justifient ainsi leur initiative : « Comme ce vesseau d'église inspire de toute parts, l'on ne doit pas craindre ny essiter, malgré le défaut de moyens et de ressources actuelles et suffisantes de donner à connoître les diverses idées consertes à fin dy intéresser d'autant plus le zèle public et en particulier celui de MM. les Administrateurs tant par rapport à ce qui concerne les objets de décosrations intérieures que relativement aux objets existants et pour qu'ils demeurent en partie seulement et en raison de ce qui a été dit et exposé cydevant ». Le projet envisage le placement de l'autel de la Sainte-Chapelle, auquel on ajouterait « à chaque bout un groupe de deux colonnes tronquées ». Le tout serait environné de quatre statues (sans doute les deux statues d'Attiret provenant de la Sainte-Chapelle et peut-être le saint Etienne et le saint Médard de l'ancienne cathédrale qui sont dans la même proportion). Le projet envisage encore la

création d'une chapelle absidiale « à l'instar de ce qui se voy à St-Sulpice », et de deux chapelles, une de communion et une pour la bénédiction des mariages, pratiquées « au dehors, par le seul expédient d'un mur à construire sur l'alignement des deux grands piliers d'ogives... ». Les artistes font aussi une proposition de conservation du seul niveau inférieur de la rotonde, Attiret qui tient la plume terminant par une offre de service pour conduire les opérations.

Il reprend ces considérations dans une note à coup sûr contemporaine, qui présente un projet différent, ne faisant plus allusion à des chapelles supplémentaires :

« Consistant la décoration de l'église St-Bénigne et autres

Il sera fait un examen particulier des différents morceaux d'ouvrages et de choix de leur dimention et proportions relatives et en raison du local, de consert entre les artistes et autres commissaires nommés. Cette opération sera essentiellement suivie d'un dessin de la main de Mr. Devosge en vue de perspective qui présentera à l'avance l'ensemble général des divers morceaux d'ouvrages et monumens tels que si ils étoient dans les divers emplacemens convenables qui leurs seront destinés.

L'on juge de l'importance et du résultat de ce travaille préliminaire et qui est de nécessité absolue tant pur le bon effet de l'ensemble générale qu'afin d'éviter les doubles employs des dépenses de transports inutiles ayant à éviter judicieusement la confussion des objets par des repos ménagé en lieux convenables en faveur de l'harmonie général dans l'arrangement des divers monumens les plus dignes d'être conservés placés en lieu de marque.

L'on y imagine bien que pour vaquer utilement aux susdites opérations, cela ne pourra se faire qu'après l'adoption et entière décissions, soit à l'égard de l'église sous le titre de cathédrale et autre en église paroissiale afin de pouvoir juger des objets qui leurs seront le plus analogues à chaque, soit à l'égard des monumens en relief et autres sculptures, soit au sujet des tableaux de divers grandeurs ». Signé « F. Attiret, sculpteur » (15).

On a conservé enfin un *Etat des augmentations que nécessitera la projet qui est proposé par M. Devosge pour le placement de l'autel, s'il est accepté* (16). Ce texte détaille la surélévation du chœur et précise que, pour poser la boiserie au plus près des murs du pan coupé, il faudra entailler en forme de trompe les piliers de l'abside (ce qui fut effectivement réalisé). Il n'est nulle



Fig. 3 • Nicolas Chaperon d'après Raphaël, *Dieu sépare la lumière d'avec les ténèbres*, pl. 2 des Loges du Vatican ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Thevenot, 1898, Rec. TH 49 f°5

Fig. 4 • Nicolas Chaperon d'après Raphaël, *Dieu crée le soleil et la lune*, pl. 3 des Loges du Vatican ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Thevenot, 1898, Rec. TH 49 f°5

Fig. 5 • Nicolas Chaperon d'après Raphaël, *Dieu crée Adam et Ève*, pl. 5 des Loges du Vatican ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Thevenot, 1898, Rec. TH 49 f°7

part question de l'important décor, que l'on peut imaginer en stuc, figurant sur le dessin. Le projet fit l'objet d'un avis négatif du District le 29 mars 1792, mais fut néanmoins adopté par le Département le 14 avril 1792, pour le seul déplacement de l'autel. Relater tout le détail des laborieux travaux qui aboutirent à l'aménagement du chœur pour la fête de saint Bénigne le 24 novembre, comme des péripéties qui aboutirent dès la fin de 1793 et surtout au premier semestre de 1794, alors que l'on finissait tout juste de solder les dépenses, au démantèlement de tous ces éléments rapportés, sortirait du cadre imparti à cet article, il est temps d'en venir à l'étude du projet conservé.

Le nouveau décor proposé par François Devosge est globalement d'obédience néoclassique. Il propose en effet de remplacer les anciennes piles gothiques, avec leurs colonnettes, par des colonnes colossales couronnées de chapiteaux composites, surmontés d'une architrave et d'une frise antiquisante. Les anciennes arches gothiques auraient été régularisées par des arcades en plein cintre, surmontées de grandes compositions rectangulaires, peintes ou sculptées. Un plan du projet (fig. 2), a tout récemment été identifié (17), et montre un certain nombre de détails puisqu'il situe même l'un des tombeaux ducaux du XVe siècle, tout juste transportés depuis Champmol, dans le bas-côté. Ce plan permet de voir que Devosge comptait intégrer les anciennes piles gothiques pour moitié dans les nouvelles colonnes, et pour moitié dans les piliers carrés soutenant les nouvelles arcades. Cependant, malgré le soin apporté par Devosge à ce plan, on ne comprend pas bien comment les différents éléments se seraient articulés les uns aux autres, ni comment il aurait fallu retailler les piles gothiques. Par ailleurs, le néoclassicisme de Devosge n'est guère radical. Contraint par la structure pré-existante, il ne peut proposer de véritables colonnes portant un entablement à l'antique, comme l'avaient conçu Soufflot (abbatiale Sainte-Geneviève de Paris, première pierre posée en 1764), Contant d'Ivry (abbatiale Saint-Vaast d'Arras, à partir de 1774) ou encore Nicolas Nicole dans

Fig. 6 • Nicolas Chaperon d'après Raphaël, *Moïse montrant au peuple les tables de la Loi*, pl. 36 des Loges du Vatican ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Thevenot, 1898, Rec. TH 49 f°38





Fig. 7 • Valentin Lefebvre, d'après Titien, *David et Goliath*, eau-forte ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, inv. 2009-0-85

l'église Sainte-Madeleine de Besançon (reconstruite de 1746 à 1766). Par ailleurs, Devosge opte pour des colonnes pleines, un parti qui rappelle plutôt les grandes basiliques romaines, au contraire de nombre de ses contemporains, qui préfèrent souvent les colonnes cannelées, sans doute à cause de leur saveur plus archaïque, voire archéologique (comme Claude Baccarat qui « modernise » le chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris avec des colonnes cannelées dans les années 1750).

Afin de masquer les ouvertures gothiques en arcs brisés, Devosge propose une série de grands bas-reliefs (ou de peintures) au dessus des nouvelles arcades en plein cintre.

Si l'ensemble paraît unitaire au premier abord, il ne l'est pas vraiment en réalité. Le chœur est orné de trois scènes de la Genèse, *Dieu sépare la lumière d'avec les ténèbres*, *Dieu crée le soleil et la lune*, et *Dieu crée Adam et Eve*. Ces compositions sont directement issues des Loges du Vatican de Raphaël, que Devosge connaissait certainement par l'un des nombreux recueils gravés, comme celui de Nicolas Chaperon (1649), réédité tout au long du XVIII^e siècle (fig. 3 à 5). Au transept, c'est encore sur une composition issue des Loges de Raphaël que Devosge s'appuie, *Moïse montrant au peuple les tables de la Loi* (fig. 6).

Progressant dans l'histoire biblique (mais aussi en quelque sorte dans l'histoire de la peinture), Devosge adapte ensuite une toile du Titien (18) pour illustrer le *Combat de David et Goliath*, utilisant sans doute la gravure publiée en 1680 par Valentin Lefèbre (v. 1641 - v. 1682), et dont l'épreuve léguée par Anatole Devosge au musée en 1850 (fig. 7) provient sans doute du fonds de l'école de dessin de Dijon. En revanche, on sent un relatif flottement iconographique dans les travées suivantes de la nef, qui rompent avec l'Ancien Testament, et proposent une suite de trois vertus cardinales (sur quatre) et d'une vertu théologale (sur trois). Un tel mélange paraît étrange et montre que la cohérence iconographique du projet d'ensemble n'était peut-être pas le souci principal de François Devosge. Ici encore, celui-ci s'est basé sur des compositions célèbres et appréciées, cette fois-ci dues au grand peintre bolonais Dominiquin (19). L'adaptation est cependant ici plus éloignée de ses modèles, car Devosge a dû couper toute la partie inférieure des

Fig. 8 • Gérard Audran d'après Dominiquin, *La Tempérance* ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, inv. 2009-0-82

Fig. 9 • Gérard Audran d'après Dominiquin, *La Justice* ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, inv. 2009-0-83

Fig. 10 • Gérard Audran d'après Dominiquin, *La Prudence* ; eau-forte et burin ; Musée des Beaux-Arts de Dijon, legs Anatole Devosge, inv. 2009-0-84



grands pendentifs représentant *La Tempérance*, *La Justice* et *La Prudence* que Dominiquin avait peint sous la coupole de San Andrea della Valle à Rome, et que Devosge connaissait probablement par l'intermédiaire des gravures (fig. 8 à 10) de Gérard Audran (1640-1703) (20). On peut se demander pourquoi Devosge n'a pas utilisé la quatrième allégorie de la même série, représentant la Force, mais l'a remplacée par une allégorie de la Charité, pour laquelle nous n'avons pas pu identifier de modèle.

La belle élévation proposée par Devosge se heurte cependant à un important problème, car elle s'adapte fort mal à la construction existante. La nef comprend bien ses cinq travées, mais la première omet l'orgue et sa tribune, pourtant fort volumineux. On conçoit mal comment les responsables du District auraient accepté la destruction d'un instrument relativement récent, d'autant plus qu'il venait d'être remanié (21). De plus, le chœur redécoré par Devosge comprend trois travées égales, et se termine par un chevet plat ; or les trois travées gothiques de Saint-Bénigne sont de dimensions inégales, et se prolongent en une abside à trois pans, que Devosge semble complètement oublier. Le plan dont il a déjà été question ne montrant complètement que la première travée du chœur (celle qui ne pose pas de problème), on ne peut que s'interroger sur la manière dont François Devosge comptait plaquer son décor, régulier, sur la structure ancienne irrégulière.

L'écart entre le projet et la réalité est tel qu'on peut légitimement se demander si Devosge envisageait réellement sa réalisation dans les faits, au vu du coût faramineux qu'il allait entraîner. Etant également directeur de l'École de dessin de Dijon, Devosge a-t-il espéré pouvoir monter ce que l'on appellerait aujourd'hui un « chantier-école » pour ses élèves, comme il l'avait fait quelques années auparavant dans la salle des Statues du Palais des Etats, décorée de bas-reliefs adaptés de modèles antiques célèbres et réalisés en terre cuite par ses élèves (22)? Le manque de débouchés pour les artistes pendant les années révolutionnaires peut en effet sembler une motivation suffisante. On peut par ailleurs s'interroger sur la raison des nombreux emprunts aux maîtres du passé (Raphaël, Titien, Dominiquin), alors que Devosge était parfaitement capable d'inventer des compositions de son propre chef. Etais-ce pour lui un moyen de rassurer le District sur une iconographie qui, tout religieuse qu'elle fût, se nourrissait aussi de références artistiques incontestables? Mais on peut aussi penser que, conscient du caractère peu réaliste du projet, Devosge chercha à intégrer ses modèles préférés dans cette décoration grandiose, afin qu'elle serve d'exemple aux élèves de l'École de dessin. ■

NOTES

1. MBAD, Fonds Devosge ; le dessin a été signalé par Pierre Quarré dans ses « Remarques sur des dessins de François Devosge », *Annales de Bourgogne*, tome XIII, Juin 1941, p. 118-119 et Sylvain Laveissière, article François Devosge du *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de Bourgogne*, tome 1, Paris 1980 (p. 172). Par ailleurs le dessin a figuré dans l'exposition *Le Diocèse de Dijon, Histoire et art*, Dijon, Musée de Dijon, 1957, n° 93, p. 43 du cat. d'exposition.

2. AMD, 1D1.2. *Prem. Reg. délib. mun. Dijon*. 22 janvier 1791. Rapport de Leroux et Vaillant.

3. ADCO, L 1141, Extrait du registre des séances du District de Dijon. et ADCO, L1516. Proc. verb. District de Dijon. Directoire, 1er janv.- 28 févr. 1791, f°8.

4. JARROT 1900, lettre du 29 mars 1791 : « *L'abbé Volfius s'est fait installer mardi dernier [22 mars] en qualité d'évêque de la Côte-d'Or : il occupe l'ancien évêché, son clergé était peu nombreux à ce que l'on m'a dit...mais il y avait beaucoup de bayonnettes ; il y avait beaucoup de charges d'artilleries ; toutes les cloches ont sonné pendant plusieurs jours...* ». Volfius commença son ministère en présidant le soir même à la cathédrale Saint-Etienne un Te Deum pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du Roi Louis XVI. AMD registre 1790-91, p 427-429, *Affiches de Dijon*, an 1791, p. 87, 135, 143 ; *Journal patriotique*, an. 1791, p. 76-77, 79, 105.

5. ADCO, L 1141, *Procès-verbal dressé par le directoire du Département de la Côte-d'Or concernant la circonscription des paroisses de la ville de Dijon*. 5 avril 1791

6. ADCO, L1518. Proc. verb. District de Dijon. Directoire, Séance du 13 mai 1791, p. 332.

7. ADCO, 1Q 828, Liste analytique de pièces relatives aux travaux de St-Bénigne 1791-1793 comportant leur dispositif.

8. ADCO, L1519. Proc. verb. District de Dijon. Directoire, f° 210v^o, et ADCO 1Q 828 : Brouillon d'un arrêté du Directoire du District daté du 9 août 1791 demandant à Guillemot d'établir des devis de réparation de St-Bénigne en vue d'y établir une paroisse.

9. ADCO, L 1141.

10. ADCO, L 1141, Lettre de Gellet, curé de la paroisse Saint-Jean établie à Saint-Bénigne au Ministre de l'Intérieur, 14 sept. 1791.

11. ADCO, L 1141.

12. ADCO, L 1141 : Lettre du Ministre de l'Intérieur (Bon- Claude Cahier de Gerville) aux membres du District ? 24 déc. 1791 (en réponse à un courrier du 13 déc. 1791).

13. ADCO, L38, Proc. verb. Dép. de la Côte-d'Or, Directoire, 23 janv. 1792, f° 120v^o.

14. ADCO, 1Q 828, 11 février 1792. Procès-verbal de la mise en délivrance des travaux de réparations, reconstruction et démolition à faire dans l'église Saint-Bénigne. Suite à l'arrêté du Département du 15 octobre 1791 et à celui du District du 1^{er} février 1792.

15. ADCO, 1Q 828.

16. ADCO, 1Q 828.

17. Ce plan a plus tard servi de montage au dessin de François Devosge *Les Députés de Spire apportant les clés de cette ville au Grand Condé dans son camp devant Philippsbourg*, MBAD, fonds Anatole Devosge, inv. GF 3-1 / 1-19

18. Peinte pour l'église de Santo Spirito in Isola, transférée en 1657 à Santa Maria della Salute à Venise.

19. On peut se demander si cette progression chronologique, de Raphaël (1483-1520) à Titien (v. 1490-1576) puis Dominiquin (1581-1641) est voulue ou si l'il s'agit seulement d'une coïncidence.

20. Là encore, les épreuves léguées par Anatole Devosge au musée en 1850 font sans doute partie du fonds de l'école de dessin de Dijon.

21. Construit en 1740-45 par les frères Riepp, originaires de Souabe, il fut ravalé en 1787 par Jean Richard de Troyes.

22. Ce décor, encore existant dans l'actuelle salle des statues du Musée des Beaux-Arts, a été réalisé dans la seconde moitié des années 1780 par Nicolas Bornier et plusieurs autres élèves de Devosge : cf. Yves Beauvalot, « L'École de dessin et l'achèvement du palais des États de Bourgogne », dans cat. d'exposition. *L'art des collections, Bicentenaire du musée des beaux-arts de Dijon*, 2000, p.84-85.